# Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du Mardi du 10 Août 2021 à 20 h 30 à la salle du conseil municipal

Date de la convocation: 03 Août 2021

La réunion est publique dans les conditions respectant les règles sanitaires en vigueur (liée à la crise sanitaire COVID 19) – le nombre de personnes autorisées à y assister est de 10.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur MIRAL Daniel, Maire

\*\*\*\*\*\*

Nombre de CM présents : 10

Absent: 1 absent excusé: Magalie CASTANIER

Absents représentés : 1 Quorum : 6 – quorum atteint \*\*\*\*\*\*\*\*\*

#### Sont présents :

Daniel MIRAL – Maire Michel GUY – 1<sup>er</sup> adjoint

Alain ROUX -

3ème adioint

Julie FOUILLADE - CM
Maurice POUILLE - CM
Thomas BONNET - CM
Etienne PORTALIER - CM
Jérôme PITOT - CM
Julien BEC - CM

Magalie CASTANIER, 2<sup>nd</sup> adjoint a donné pouvoir à Mr Alain ROUX

Secrétaire de séance désignée : Alain ROUX

#### Ordre du jour

- 1/ Mission d'assistance pour les travaux connexes du remembrement
- 2/ Achat de cases au Columbarium du cimetière communal
- 3/ Vote des nouveaux tarifs au columbarium du cimetière communal
- 4/ Travaux de voirie au village de Sebeuge
- 5/ Dossier Biens de section à Pagros demande de Mme Agnés DONIOLS

#### Informations:

Travaux assainissement de Lacombe

Travaux de voirie

Dossier EPS Auvergne

Le Conseil municipal décide de confier une mission d'assistance de maitrise d'ouvrage (AMO) au CIT − 15000 AURILLAC pour les travaux connexes du remembrement de la commune pour un montant de 1 100.01€ HT

Approbation à l'unanimité <u>des membres présents + une procuration, soit</u> **10 Pour – Délibérations à prendre** 

# Achat de cases au columbarium du cimetière communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une seule case au columbarium du cimetière communal est disponible et qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de cases supplémentaires.

Monsieur le Maire fait part du devis de Mr André BOYER – marbrier, tailleur de pierres à Saint Flour (Cantal) qui s'élèvent à la somme de 1 280€ pour l'achat de 4 cases avec couvercle.

Le conseil municipal décide l'achat de 4 cases avec couvercle pour un montant de 1 280 à Mr André BOYER – 15100 SAINT FLOUR

Approbation à l'unanimité <u>des membres présents + une procuration, soit</u> 10 Pour – Délibérations à prendre

# Fixation des nouveaux tarifs au columbarium du cimetière communal

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de revoir les tarifs de location des cases au columbarium du cimetière communal, suite à l'achat de cases supplémentaires Les nouveaux tarifs seront les suivants :

- Concession:

39€ le m²

- Columbarium
  - o Location 30 ans

300€

Location 50 ans

500€

- Jardin du souvenir : 30€

Approbation à l'unanimité <u>des membres présents + une procuration, soit</u> 10 Pour – Délibérations à prendre

# Travaux de voirie au village de Sebeuge

La voirie qui dessert le bâtiment de la Cuma au village de Sebeuge nécessite des travaux d'entretien. Le conseil municipal décide de voter des crédits à hauteur de 3 000€ qui seront imputer au programme voirie N°102

Approbation à l'unanimité <u>des membres présents + une procuration, soit</u> 10 Pour – Délibérations à prendre

#### Travaux aux abords de l'église

Monsieur le Maire indique que les travaux aux abords de l'église sont terminés, sauf la plantation des rosiers et des arbustes qui seront réalisés à l'automne 2021.

Monsieur le Maire fait part des travaux supplémentaires demandés lors des visites de chantier, soit

- La réalisation d'une fermeture pivotante pour la somme de 1 935 € HT
- La réhausse d'un muret coté route pour la somme de 1 533.30 € HT

Approbation à l'unanimité <u>des membres présents + une procuration, soit</u> 10 Pour – Délibérations à prendre

Dossier biens de sections du village de Pagros – demande de Mme Agnès DONIOLS

Monsieur le Maire demande à Monsieur Michel GUY de quitter la salle de réunion, étant donné qu'il est un ayant-droit et un utilisateur de la section du village de Pagros

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi par lettre recommandée d'une demande d'attribution des biens de section du village de Pagros par Mme Agnès DONIOLS, domiciliée à Pagros et qui possède un troupeau de moutons et déclarée comme exploitation agricole.

Monsieur le Maire signale que sur la section de Pagros, il existe un seul utilisateur qui profite des parcelles louées, soit le GAEC GUY; et aucune parcelle est libre.

Après délibération et vote secret demandé par Monsieur le Maire, il est décidé que Mme Agnès DONIOLS peut profiter d'une attribution de biens de sections du village de Pagros, mais compte tenu qu'elle n'a pas fait valoir ses droits en période de renouvellement des conventions en octobre 2020, elle doit attendre le prochain renouvellement.

En effet, l'article 8 de la convention signée avec les utilisateurs mentionne que seuls les nouveaux arrivants sur la section doivent être pris en compte pour une nouvelle répartition des parcelles. Madame Agnès DONIOLS ne peut pas être considérée comme un nouvel arrivant.

## Vote à bulletin secret

Approbation à la majorité <u>des membres présents + une procuration, soit</u> 6 : Pour – 2 : Contre - 2 Abstention – Délibérations à prendre

# Questions diverses - Informations:

## Travaux d'assainissement de Lacombe

Les travaux sont en suspens, l'entreprise n'est pas présente sur le chantier. Le branchement électrique du poste de relevage a été effectué par ENEDIS

# Travaux de Voirie

Monsieur le Maire informe que l'ordre de service a été signée avec l'Entreprise MARQUET.

# **Dossier EPF AUVERGNE**

Monsieur le Maire indique qu'une opération de faisabilité a été demandé au bureau d'études ALLO - CLAVEIROLLES — 15000 AURILLAC.

Fin de la séance : 22 h 30

La secrétaire de séance,

Alain ROUX